

Rapport art. 29 Loi Energie et Climat 2022

Rapport 2022 au titre de l'année 2021 :

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Table des matières

1. Démarche générale de l'entité	3
1.1. Politique générale de la société de gestion	3
1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients	3
1.3. Classification SFDR	4
1.4. Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la de critères relatifs au respect d'objectifs ESG	•
2. Moyens internes déployés par l'entité	6
2.1. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG	6
2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.	7
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de	l'entité. 7
3.1. Instances de pilotage et de surveillance	7
3.2. Comités ESG supervisés par les instances dirigeantes	8
4. Stratégie d'engagement	8
5. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	
5.1. Politique de sortie du charbon	10
5.2. Politique de sortie du pétrole et du gaz	11
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à biodiversité	
7. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnement de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	
8. Démarches d'amélioration et mesures correctives	14
8.1. Démarches d'amélioration	14
8.2. Mesures correctives	15
8.2.1. Mesures correctives relatives au degré de controverses	15
8.2.2. Mesures correctives relatives au degré de risque ESG	15

1. Démarche générale de l'entité

1.1. Politique générale de la société de gestion

L'investissement socialement responsable (ISR) est un élément essentiel de la stratégie d'investissement d'Oudart Gestion. Nous sommes activement impliqués dans l'ISR qui représente une part croissante de notre gestion.

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans la gestion, que cela soit fait directement à travers notre processus d'analyse et de gestion soit indirectement, par le dialogue constant avec les sociétés dans lesquelles nous investissons en cherchant à promouvoir les meilleures pratiques ESG dans ces entreprises.

Nous pensons qu'un investissement réussi est intrinsèquement lié à l'identification, la compréhension et l'intégration des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions et notre actionnariat. En incorporant l'analyse ESG dans notre processus d'investissement, nous voulons être à même d'identifier les risques mais aussi les opportunités : l'ESG offre en cela une vision complémentaire à l'analyse financière traditionnelle, particulièrement enrichissante sur ces deux aspects. L'analyse ESG nous permet d'approfondir notre connaissance des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Cela les oblige à dévoiler plus en détail leurs procédures internes, qu'elles concernent la recherche, la vente, la fabrication ou encore les relations humaines.

Ainsi, chez Oudart Gestion, nous considérons les questions ESG comme des facteurs essentiels dans l'évaluation et la sélection d'investissements durables. Nous nous engageons à intégrer les facteurs ESG dans nos processus d'investissement pour appréhender les risques extra-financiers qui nous permettent d'identifier les entreprises ayant le potentiel d'offrir des rendements durables.

Nous avons également à cœur d'impacter le comportement des entreprises dans lesquelles nous investissons, de par le dialogue avec elles et par l'exercice du vote aux Assemblées Générales.

1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients

Oudart Gestion dispose sur son site internet d'une page dédiée à l'ISR et à sa politique d'investisseur responsable :

https://www.oudart.fr/nous-connaitre/notre-demarche-d-investisseur-responsable.html

Cette page comporte:

- Le rapport sur les conditions de vote
- La politique de vote et d'engagement actionnarial
- Le code de transparence

Elle présente également :

- La démarche générale d'OUDART GESTION sur la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les risques de durabilité dans la politique d'investissement.
- La procédure décisionnelle ESG
- Les moyens mis en œuvre pour atteindre notre objectif d'investissement responsable.

Rapports

Nos rapports permettent de maintenir un suivi des risques ESG et d'informer nos clients sur la contribution qu'ils apporteront aux causes de durabilité à travers leur investissement. Le portefeuille du fonds doit présenter, dans l'ensemble, des caractéristiques extra-financières meilleures que son univers de référence en basant cette comparaison sur les indicateurs de durabilité utilisés également dans l'analyse des risques ESG du fonds.

Lien vers les rapports

Informations réglementaires

Lien vers les informations réglementaires

Cette page comporte:

- La Politique de rémunération
- Le Code de transparence
- La Politique de vote et d'engagement actionnarial
- Le Rapport 2021 sur les conditions de vote

1.3. Classification SFDR

Oudart Gestion a pour ambition d'aligner l'ensemble de ses fonds labélisés ISR avec les critères de l'article 8 de la réglementation SFDR, concernant les produits intégrant des caractéristiques environnementales et sociales sans qu'il s'agisse de leur point central ni du point central de leur processus d'investissement.

A ce jour un fonds est classifié SFDR article 8, le fonds Oudart Opportunités France ISR, avec un encours de 81 M€ au 31/12/2021, soit 40,9 % des encours totaux d'Oudart Gestion au 31/12/2021 (198M€).

1.4. Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères relatifs au respect d'objectifs ESG

PRI

Nous sommes adhérents aux PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

En tant que signataires des PRI, nous nous engageons à adopter et à mettre en œuvre les six principes des PRI, qui sont un ensemble volontaire et ambitieux de principes d'investissement offrant un éventail d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement:

- 1. Nous intégrons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
- 2. Nous sommes des actionnaires actifs et intégrons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.
- 3. Nous demandons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
- 4. Nous encourageons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
- 5. Nous coopérons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.
- 6. Nous rendons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

En tant que signataires, nous sommes tenus de rendre compte annuellement de nos activités d'investissement responsable et de nos pratiques d'intégration ESG. Les points saillants de notre reporting PRI pour nos stratégies d'investissement seront divulgués dans un rapport spécifique d'évaluation et de transparence.

Label ISR

Le label ISR est un label d'Etat créé en 2016, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable. C'est un gage de qualité sur la robustesse et la franchise de notre approche d'investisseur socialement responsable et de nos convictions en terme d'ESG. Le label est attribué par fonds. En 2021, un projet de labellisation ISR est en cours, celui du fonds Oudart Opportunités France ISR (labellisé en 2022).

Le total au sens large des actifs suivant une procédure ESG s'élève à 154M€. Il y a le fonds Oudart Opportunités France ISR (81 M€), et les fonds Oudart Midcap Europe (35M€) et

¹ Site web UNPRI.org, page "What are the Principles for Responsible Investment?"

Oudart Europe (38M€) au 31/12/2021. Cela représente au total plus de 77% du total des encours OPCVM d'Oudart Gestion (198M€ au 31/12/2021).

2. Moyens internes déployés par l'entité

2.1. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG

Moyens internes

Chez Oudart Gestion, nous croyons en l'importance de l'implication de tous dans le processus de gestion ISR. C'est pourquoi l'ensemble de l'équipe de gestion est impliqué dans ce processus.

Outre l'implication de tous, nous disposons d'une équipe dédiée à l'ESG, qui se compose d'analystes-gérants et de gérants. Il y a cinq gérants participant de manière régulière au processus ESG, deux analystes ESG dont un dédié uniquement à l'ESG et enfin un assistant-gérant participant au processus ESG, notamment aux votes en Assemblées Générales.

Prestataires externes

- Votes aux AG: Glass Lewis pour l'exécution AFG et Glass Lewis pour les recommandations France et Europe
- Analyse des valeurs grâce aux études de brokers (ODDO, Société Générale, Kepler ...) et au corporate access
- Analyse des risques ESG et des controverses par Sustainalytics



- Actualité extra-financière et culture ESG : Novethic, brokers
- Analyse de données ESG : Bloomberg, Refinitiv



Outils internes

L'architecture de nos bases de données et nos outils de gestion ont évolué pour intégrer les critères ESG fournis par nos partenaires. Cette évolution permet de réaliser des rapports ESG et d'orienter les décisions des gérants en intégrant les critères ESG dans leur méthodologie d'investissement. Nous nous sommes investis en termes de moyens humains et de temps pour faire évoluer notre capacité à mieux intégrer les critères ESG et cette évolution se poursuivra pour plus de simplicité et d'automatisation.

2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Le développement d'une culture ESG au sein d'Oudart Gestion et du groupe Cholet Dupont Oudart est en implémentation constante. Nous nous efforçons donc de renforcer continuellement la culture ISR au sein du groupe dans son ensemble (Oudart Gestion et Cholet Dupont Oudart (CDO)). Cela passe par de nombreuses formations et séminaires ESG mais également par l'intégration progressive de cette culture au sein de discours d'engagement et de démarches volontaires diverses à tous les niveaux.

3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité.

3.1. Instances de pilotage et de surveillance

Chez Oudart, nous sommes persuadés que la réussite d'une stratégie de développement durable à l'échelle du groupe requiert une gouvernance engagée afin de piloter la bonne exécution des démarches d'investissement durable. L'intégration des enjeux de durabilité constitue en effet pour nous un axe stratégique majeur qui s'est particulièrement renforcé au cours des deux dernières années. Pour en assurer la réussite, nous avons renforcé dès 2021 la gouvernance durable d'Oudart Gestion:

Le directeur général adjoint de CDAM, Arnaud Cayla, membre des différents comités ESG, supervise le déploiement de la stratégie ISR appliquée à nos investissements. En sa qualité de membre des Conseils d'Administration d'Oudart Gestion et de Cholet Dupont Asset Management, il rend compte à ces instances de l'avancée des travaux menés relevant de l'ISR.

Le directeur général adjoint d'Oudart Gestion, Jean-Philippe Mollet, est quant à lui responsable au premier plan de l'intégration des enjeux ESG chez Oudart Gestion. Par ailleurs, il œuvre avec les gérants et analystes ESG à l'avancée des recherches et à l'alignement des fonds avec les exigences ISR. En sa qualité de directeur de l'ESG chez Oudart Gestion, il pilote également les comités ESG hebdomadaires dont les objectifs principaux sont de vérifier la conformité des démarches ISR menées avec les exigences réglementaires actuelles et d'assurer le bon avancement des travaux ESG effectués.

En lien direct avec ces deux responsables « executive » de l'ISR, les équipes qui font l'objet d'objectifs spécifiques en matière de durabilité sont les suivantes :

Les analystes ESG sont directement impliqués dans la démarche stratégique responsable, qu'il s'agisse de l'investissement durable comme de la politique ESG propre à l'activité du groupe Oudart Gestion.

Les gérants contribuent au travail de recherche en bénéficiant d'un support en recherche extra-financière apporté par les analystes ESG, et intègrent les risques de durabilité dans leurs décisions d'investissement.

L'équipe de Conformité et les Contrôleurs Internes assurent la parfaite conformité des activités ESG déployées par le groupe Oudart Gestion dans un contexte réglementaire devenu très exigeant en matière de Finance Durable, et supervisent les contraintes réglementaires en matière de Durabilité en intégrant des points dédiés spécifiquement à l'ISR dans leurs plans de contrôles.

3.2. Comités ESG supervisés par les instances dirigeantes

En complément des instances de pilotage, plusieurs comités ESG ont été mis en place dans lesquels les instances dirigeantes d'Oudart Gestion participent activement:

Comité ESG: Comme mentionné précédemment, ce comité stratégique et réglementaire a pour vocation d'organiser une veille réglementaire sur les critères ESG, d'assurer un suivi sur l'avancement de notre processus de labélisation ou encore de vérifier la conformité de notre processus ESG avec les exigences réglementaires actuelles. Ce comité donne place à un débat permettant d'harmoniser notre processus et d'avoir une vue plus objective sur les sociétés dans lesquelles nous investissons. Il permet également l'étude des controverses et des évolutions des sociétés en portefeuille. Ce comité regroupe à la fois les gérants mais également un membre de l'équipe du contrôle interne dans le but d'avoir la meilleure complémentarité sur l'ensemble des domaines abordés.

Comité valeurs – ESG (mensuel): Ce comité permet la confrontation des convictions des gérants, qu'ils soient gérants ESG ou non. Cela donne lieu à une meilleure compréhension de tous les points de vue d'investisseurs et permet ainsi de diffuser la culture ESG au sein de l'ensemble du groupe. Nous suivons lors de ce comité l'évolution des notes de risques ESG des différentes valeurs des portefeuilles, ainsi que les controverses affectant les valeurs détenues dans l'ensemble de nos portefeuilles dont nous évaluons le degré de gravité.

Comités exceptionnels d'exclusion: Ces comités ont pour objet de décider de l'exclusion de certaines valeurs. Ils ont lieu lorsque certaines sociétés détenues dans nos fonds viennent à présenter un degré de risque ESG que nous jugeons trop élevé ou un niveau de controverse susceptible de nuire à la réputation de nos fonds et devant faire l'objet d'une concertation entre les gérants pour décider de l'exclusion ou non de ces valeurs.

4. Stratégie d'engagement

Pilier central de l'investissement socialement responsable et des réglementations extrafinancières actuelles, l'engagement occupe pour Oudart Gestion une place de premier plan dans sa politique ESG. Chez Oudart, cet engagement se traduit essentiellement par la prise en compte et l'intégration de deux aspects fondamentaux.

D'une part, **le dialogue** : le suivi des sociétés et des secteurs en portefeuilles implique un dialogue régulier avec les responsables et dirigeants des sociétés investies. Cela amène de la part de nos analystes et gérants des questions, des expressions de désaccords ou encore des suggestions d'améliorations sur les politiques et stratégies ESG menées.

D'autre part, notre engagement a un impact encore plus direct lors des **votes en Assemblée Générale**. A cette occasion, les gérants vont analyser et évaluer au préalable les résolutions de sociétés investies qui prennent en compte des critères d'appréciation ESG ; afin dans un second temps de les approuver ou d'exprimer notre désaccord par le vote.

Nous nous efforçons par le biais de l'engagement de véhiculer nos convictions en matière d'ESG avec pour but final d'avoir un réel impact positif sur la société et l'environnement.

La politique d'engagement actionnarial d'Oudart Gestion est disponible sur le lien cidessous :

https://www.oudart.fr/images/informationsreglementaires/2022 politique de vote et dengag ement actionnarial 2022 - oudart gestion.pdf

5. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Ces dernières années et de manière encore plus forte avec la crise de la Covid-19, la recherche scientifique a diffusé à l'échelle internationale ses bilans et prévisions aux sujets du changement climatique, en insistant sur la gravité des impacts liés à la dégradation de l'environnement et du vivant sur notre planète. Ces annonces émanant à la fois de groupes scientifiques internationaux (tels que le GIEC ou l'IEA), d'instances intergouvernementales (comme l'ONU, la Commission Européenne) et d'ONG notoires (WWF, Greenpeace, CAN) nous ont fait prendre conscience du rôle primordial des acteurs économiques dans la lutte contre le changement climatique et pour la préservation de notre planète.

En tant qu'acteurs financiers, nous sommes attentifs au respect des accords de Paris et veillons à ce qu'un grand nombre d'entreprises détenues dans les fonds soient alignées avec l'impératif de non-dépassement de 2 degrés ou mettent en place une stratégie en ce sens. Nous suivons de très près les réglementations en cours d'élaboration sur la transition énergétique dont la clé de voûte devrait être la Taxonomie de la Commission Européenne.

Parmi les sujets importants de notre politique environnementale, on peut citer les cas suivants:

- Investissement dans des sociétés adoptant des solutions d'économie circulaire, qui passent par l'augmentation et l'amélioration des dispositifs et des moyens de recyclage
- Evaluation des politiques d'entreprises favorables à la transition énergétique
- Surveillance des politiques d'entreprises relatives à la protection de l'environnement et de la biodiversité

S'agissant des investissements qui favorisent la diminution des émissions de CO2 ainsi que des politiques d'entreprises favorables à la transition énergétique, notre approche consiste à nous intéresser autant sur des sociétés en transition qui investissent dans la diminution de leurs émissions que sur l'investissement direct dans des entreprises émettant peu de CO2.

Nous croyons que le changement climatique sera un moteur déterminant de l'économie mondiale, de la société et des marchés financiers dans les années et les décennies à venir. Nous sommes également conscients que les coûts des dommages liés au changement climatique dépasseront ceux de l'action et de l'investissement pour la transition environnementale ; et que ce risque est à prendre en considération dès maintenant. Les entreprises qui ne parviendront pas à réaliser cette transition seront en difficulté selon nous à l'avenir. En effet, les résultats de certaines entreprises vont être pénalisés par la transition en cours. Certains secteurs devront engager une restructuration coûteuse qui nuira à leur performance sans quoi ils pourraient être amenés à disparaître.

Nous essayons dès maintenant de détecter ces entreprises et privilégions plutôt des entreprises avec de bonnes perspectives environnementales comme nous le ferions pour des entreprises ayant des bonnes perspectives en termes de bénéfices, de perspectives ou de tout autre critère financier. Pour ce faire, nous nous appuyons sur nos partenaires (Sustainalytics, études ESG de brokers) pour analyser les perspectives, les actions déjà réalisées et la crédibilité des actions envisagées.

Grâce à notre prestataire et fournisseur de données extra-financières, nous pouvons mesurer l'Intensité CO2² de nos portefeuilles labélisés ISR et veillons à ce qu'elle soit systématiquement inférieure à celle des indices de référence.

5.1 Politique de sortie du charbon

Le charbon est l'une des énergies fossiles qui génère les plus hauts niveaux d'émissions de CO2 relativement à l'énergie qu'il produit. Il a aussi des effets délétères sur l'environnement (pollution de l'air, pollution de l'eau, incendies, libération de gaz toxiques et de méthane, contribution au réchauffement climatique) et son extraction requiert l'utilisation de produits chimiques et d'explosifs comportant des risques importants autant pour la santé que pour la sécurité des mineurs³.

Alors que la demande de charbon devrait augmenter, il existe un consensus parmi les scientifiques pour rendre obligatoire l'élimination progressive du charbon afin de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C. Les réglementations actuelles vont d'ailleurs dans le sens de l'élimination progressive du charbon.

Notre politique de sortie du charbon est la suivante :

Nous avons défini un seuil d'exclusion des sociétés impliquées dans l'extraction et ou l'utilisation du charbon lorsque cette activité représente plus de 5% du CA de ces sociétés. Lorsque l'activité liée au charbon représente entre 0 et 5% du CA d'une société, la

² Intensité CO2: Mesure relative utilisée pour comparer les émissions des entreprises dans toutes les industries. Sustainalytics divise les émissions absolues par les revenus totaux, ce qui signifie que le chiffre est exprimé en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars US de chiffre d'affaires total.

³ Source: article "Charbon, quels dangers?", site web: connaissancedesenergies.org (2020)

conservation de celle-ci dans un/des portefeuille(s) sera conditionnée à un engagement de désinvestissement progressif dont l'échéance ultime serait au maximum 2030.

5.2 Politique de sortie du Pétrole et du Gaz

Oudart Gestion considère que le secteur pétrolier et gazier doit également jouer un rôle déterminant dans la transition énergétique. En cela, nous voulons accompagner les acteurs économiques les plus fortement impliqués dans les émissions de GES dans leur transition climatique. Pour ce faire, nous essayons le plus que possible de sélectionner les entreprises qui semblent les plus à même de concrétiser leurs ambitions par les moyens mis en œuvre et d'assurer la réduction de leurs principales incidences négatives (PAI)⁴.

Au-delà de la note, nous cherchons à évaluer le profil environnemental global des entreprises dans lesquelles nous investissons au travers des éléments clés suivants :

- Mix énergétique des capacités de production
- Répartition géographique des actifs
- Niveau d'implication dans les combustibles non-conventionnels
- Pipeline de nouveaux projets
- Systèmes d'efficience énergétique mis en place
- Innovations technologiques et mécanismes de capture et séquestration du carbone
- Controverses environnementales

Les paramètres ci-dessus sont articulés avec l'évaluation de la stratégie climatique des entreprises et leur potentiel d'alignement avec l'Accord de Paris :

- Existence d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, périmètre des activités, mesurabilité et niveau d'ambition des objectifs en matière de réduction d'émissions, d'utilisation des techniques de compensation et audit par un tiers (comme les Sciences Based Targets' initiative)
- Suivi des niveaux d'intensité carbone et de température
- Degré d'implication et de responsabilité de l'exécutif

Les entreprises présentes dans nos portefeuilles font l'objet d'un suivi régulier et participent à notre processus d'engagement. Nous les rencontrons régulièrement afin de suivre la trajectoire concrète de l'entreprise, notamment en évaluant leur exposition aux facteurs mentionnés préalablement et l'efficacité des investissements réalisés pour diminuer cette exposition.

C'est également l'occasion pour nous de comprendre la portée stratégique au sein de l'entreprise de sa démarche climat et c'est surtout une opportunité de les encourager à agir sur les leviers d'action indispensables pour réduire leur impact environnemental.

⁴ Les PAI consistent en une liste de facteurs de durabilité que les entreprises doivent prendre en compte dans leurs politiques et décisions d'investissement. Ces indicateurs ont trait à des questions environnementales et sociales. (Source: <u>Principal Adverse Impact (PAI) in SFDR regulation explained - Impact Institute</u>)

S'agissant plus spécifiquement de l'exploration de pétrole et de gaz en zones arctiques, nous sommes convaincus que cette activité est insoutenable autant en raison des conditions extrêmes d'exploration que du haut degré d'imprévisibilité et de danger y étant liés ; pouvant provoquer des dommages irréversibles sur les écosystèmes. De surcroît, les dommages infligés à la glace arctique provoqueraient également un rejet de carbone à un taux sensiblement plus élevé que sur les autres continents.

En la matière, nous avons défini un seuil d'exclusion en excluant les sociétés dont l'implication dans l'exploration de pétrole et de gaz en zones arctiques génère plus de 5% de leur chiffre d'affaires.

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Selon une étude Swiss Re^5 de 2020, 55% du PIB mondial serait menacé par l'effondrement des écosystèmes.

Les scientifiques alertent au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne. Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur des services éco-systémiques.

En termes de préservation de la biodiversité, nous veillons à ce que les sociétés dans lesquelles nous investissons ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité. Nous essayons de nous impliquer activement en mesure des moyens qui sont à notre disposition. Par exemple, nous avons commencé à questionner les sociétés industrielles dans lesquelles nous sommes investis sur leur politique en matière de protection de la biodiversité. Notre provider de données extra-financières, Sustainalytics, nous alerte aussi sur les sociétés qui causent le plus de dommages à la biodiversité. Cela entraîne de notre part des questions à poser aux entreprises ciblées. Dans des cas extrêmes, ces constats pourraient aboutir à des comités décisionnels dont l'objet serait de nous désinvestir de sociétés trop dommageables à la biodiversité.

12

⁵ Source : A fifth of countries worldwide at risk from ecosystem collapse as biodiversity declines, reveals pioneering Swiss Re index | Swiss Re

Concernant la production et l'exploitation d'huile de palme particulièrement néfaste pour la biodiversité dans les territoires d'exploitation concernés, nous avons mis en place une politique spécifique.

L'huile de palme est un vecteur majeur de déforestation de certaines des forêts primaires les plus riches en biodiversité du monde, détruisant l'habitat d'espèces déjà menacées. Cette perte de forêts associée à la conversion de sols tourbeux riches en carbone rejette des millions de tonnes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et contribue au changement climatique. Il subsiste également une certaine exploitation des travailleurs et du travail des enfants. Ce sont des problèmes graves que l'ensemble du secteur de l'huile de palme doit s'employer à résoudre.⁶

S'agissant de l'huile de palme, nous excluons les sociétés dérivant des revenus de la production d'huile de palme ou du raffinage/commerce de l'huile de palme lorsque cette/ces activité(s) représente(nt) plus de 5% de leur CA.

7. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Nous adoptons une approche holistique de l'ESG en commençant par l'analyse fondamentale des risques liés à la gouvernance (qui a toujours constitué le point de départ de notre analyse financière) pour ensuite hiérarchiser et évaluer les risques de responsabilité sociale d'entreprises dans leur ensemble.

Par ailleurs, notre approche de l'ESG repose sur l'analyse et l'évaluation des risques que nous appréhendons dans le détail du fonctionnement des entreprises sur de nombreux sujets les concernant (relativement à leur secteur d'activité propre) avant de nous forger une opinion globale.

Nous avons notamment recours à Sustainalytics pour l'appréciation ESG de nos valeurs.

La méthodologie de Sustainalytics évalue les performances ESG des entreprises en regard du facteur de risque qu'elles représentent : pour chaque entreprise, une note globale de risque est attribuée, qui se décompose ensuite en notes d'exposition aux risques et de management du risque pour chacun des facteurs ESG spécifiquement en lien avec le secteur d'activité de l'entreprise. L'analyse repose sur un ensemble de données collectées à partir de différentes sources (entreprises, médias, ONG, etc.) ainsi que sur une sélection d'indicateurs pondérés pouvant aller de 60 à 100 selon le secteur.

La Gouvernance constitue le socle de la politique ESG d'Oudart et nous considérons que les bonnes pratiques dans ce domaine conditionnent tant la poursuite de mesures plus justes en termes d'éthique à l'échelle d'une société que de pratiques exemplaires dans les domaines du Social et de l'Environnement.

-

⁶ Source: article "Pour une production responsable d'huile de palme" de l'ONG WWF (2021)

S'agissant de la Gouvernance, nous portons une attention particulière aux efforts fournis par les sociétés dans lesquelles nous investissons dans leur conduite des affaires, la gestion de leurs ressources humaines ou encore leur gestion des risques et des crises. Ces facteurs constituent pour Oudart des prérequis fondamentaux à l'appréciation de la politique ESG d'une société dans son ensemble.

Concernant les méthodologies de *screening* ou *filtrage*, elles nous permettent de gérer les risques ESG en excluant certaines sociétés au degré de risque ESG trop élevé :

Un filtrage est ainsi appliqué notamment en excluant de l'univers d'investissement les entreprises et les secteurs impliqués dans des activités qui ne correspondent pas aux valeurs éthiques du groupe Oudart. Ainsi, nous excluons de notre univers d'investissement les entreprises, les secteurs ou les pays impliqués dans des activités qui ne correspondent pas à nos valeurs morales ou aux normes mondiales relatives aux Droits de l'Homme, aux pratiques de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ce filtrage inclut donc aussi par conséquent les exclusions pratiquées par le groupe pour ses fonds ESG.

La politique de gestion des risques ESG d'Oudart intègre également la gestion des risques de durabilité et leur suivi via les process suivants :

- Suivi des mises à jour des bases de données ISR
- Suivi de l'exposition des investissements aux entreprises controversées sur l'ensemble des encours consolidés
- Analyse des notations Sustainalytics sur l'ensemble des encours consolidés
- Rapports extra-financiers validés par le contrôle interne

8. Démarches d'amélioration et mesures correctives

8.1. Démarches d'amélioration:

Dans le cadre de l'intégration ESG de nos fonds, nos principales pistes de réflexion et d'amélioration sont les suivantes :

- Droits de vote à travers lesquels nous pouvons nous exprimer et faire part aux sociétés de leurs axes d'amélioration
- Réduction de nos intensités carbone et inscription de nos investissements dans une trajectoire Net Zéro
- Exposition aux combustibles fossiles décroissante via l'atteinte de nos objectifs d'engagement (réduction des GES notamment) auprès des émetteurs prioritaires et renforcement de nos procédures de désinvestissements
- Augmentation des sociétés alignées avec l'Accord de Paris au sein de nos portefeuilles

8.2. Mesures correctives:

8.2.1. Mesures correctives relatives au degré de controverses de sociétés investies :

Oudart s'est engagé à exclure des portefeuilles les sociétés sujettes à une ou plusieurs controverses de niveau 5, niveau de controverse le plus élevé sur le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics.

En ce qui concerne les controverses de niveau 4, nous nous réunissons systématiquement en comité pour évaluer la gravité des implications de la société concernée dans une ou plusieurs affaires litigieuses afin de décider en conséquence de son exclusion ou non.

S'agissant des controverses de niveau 3 ayant une perspective négative, elles font l'objet d'une étude spécifique par notre analyse ESG et un dossier concernant une société peut ensuite être validé ou non par l'analyste et gérant qui la couvre. Un processus formel d'engagement et de dialogue peut alors être déclenché dans le but d'interroger les dirigeants des entreprises sur les mesures d'amélioration possibles.

Par ailleurs, nous engageons régulièrement un dialogue avec Sustainalytics pour mieux comprendre leur grille de lecture des controverses et les raisons pour lesquelles ils peuvent procéder à l'amélioration ou à la dégradation d'une note de controverse visant une ou plusieurs affaires litigieuses d'une société.

8.2.2. Mesures correctives liées au degré de risques de sociétés investies :

Nous tenons à jour une liste d'entreprises présentant un niveau de risque élevé, correspondant aux notes $High\ Risk$ (note entre 30 et 40/100) et $Severe\ Risk$ (note >40/100) attribuées par Sustainalytics.

Nous excluons systématiquement de nos portefeuilles les sociétés catégorisées en *Severe Risk*: ces sociétés présentent un risque particulièrement élevé dont les impacts financiers liés aux facteurs ESG sont avérés⁷.

En dehors des sociétés *Severe Risks* exclues, les décisions d'inclure des entreprises dans nos listes d'exclusion ou de surveillance se concentrent corrélativement sur les notes *High Risks* attribuées par Sustainalytics ainsi que sur les facteurs suivants :

_

⁷ Source: Sustainalytics, "ESG Ratings Methodology abstract" (2021)

- La gravité de l'impact sur les parties affectées, y compris les individus, les communautés, les investisseurs et/ou l'environnement, selon la nature et les répercussions de(s) violation(s) de principes ESG fondamentaux ;
- Si la ou les violations en question sont inhabituelles ou graves par rapport aux pairs de l'industrie de l'entreprise ;
- Si la ou les violations de principes ESG essentiels semblent représenter un modèle de comportement susceptible de se reproduire ;
- L'évaluation de la probabilité d'amélioration en appréciant l'engagement et les efforts de l'entreprise pour améliorer sa politique ESG, y compris si les violations liées à une note de risque élevée sont dues au cœur de métier et si les structures de gouvernance facilitent ou entravent la mise en place de meilleures pratiques.
- Les réponses apportées par l'entreprise concernant les sujets ESG litigieux sur lesquels nous les interrogeons.